



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
9 décembre 2010
Français
Original: anglais

Conférence des Parties

Seizième session

Cancún, 29 novembre-10 décembre 2010

Point 12 a) de l'ordre du jour

Conclusion des travaux de la session

Adoption du rapport de la seizième session de la Conférence des Parties

Projet de rapport de la seizième session de la Conférence des Parties

Rapporteur: M. Andrej Kranjc (Slovénie)

Première partie: Délibérations

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour)		
Cérémonie de bienvenue organisée par le Gouvernement du pays hôte		
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour)		
A. Élection du Président de la seizième session de la Conférence des Parties		
B. Adoption du règlement intérieur		
C. Adoption de l'ordre du jour		
D. Élection des membres du Bureau autres que le Président		
E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs		
F. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires		
G. Dates et lieux des futures sessions		
H. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs		

- III. Rapports des organes subsidiaires et décisions et conclusions qui en découlent
(Point 3 de l'ordre du jour)
- A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
- B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
- IV. Rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre
de la Convention
(Point 4 de l'ordre du jour)
- V. Examen des propositions présentées par les Parties au titre de l'article 17
de la Convention
(Point 5 de l'ordre du jour)
- VI. Point de l'ordre du jour laissé en suspens
(Point 6 de l'ordre du jour *laissé en suspens*)
- VII. Exécution des engagements et application des autres dispositions
de la Convention
(Point 7 de l'ordre du jour)
- VIII. Questions administratives, financières et institutionnelles
(Point 8 de l'ordre du jour)
- IX. Réunion de haut niveau
(Point 9 de l'ordre du jour)
- A. Cérémonie inaugurale et ouverture de la réunion de haut niveau
- B. Déclarations des Parties
- C. Déclarations de hauts responsables de l'Organisation des Nations Unies
- X. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs
(Point 10 de l'ordre du jour)
- XI. Questions diverses
(Point 11 de l'ordre du jour)
- XII. Conclusion des travaux de la session
(Point 12 de l'ordre du jour)
- A. Adoption du rapport de la seizième session de la Conférence des Parties
- B. Clôture de la session

Annexes

(À compléter)

Seconde partie: Mesures prises par la Conférence des Parties à sa seizième session

(À compléter)

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La seizième session de la Conférence des Parties, convoquée en application du paragraphe 4 de l'article 7 de la Convention, a été ouverte à l'hôtel Moon Palace à Cancún (Mexique), le 29 novembre 2010, par la Présidente de la quinzième session de la Conférence des Parties, M^{me} Lykke Friis. Dans sa déclaration, la Présidente sortante, M^{me} Friis, a remercié tous les participants pour l'aide qu'ils avaient apportée à la présidence danoise¹.

Cérémonie de bienvenue organisée par le Gouvernement du pays hôte

2. La séance inaugurale a été précédée d'une cérémonie de bienvenue organisée par le Gouvernement mexicain pour marquer l'ouverture de la seizième session de la Conférence des Parties et de la sixième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP). Une déclaration a été faite par le Président du Mexique, M. Felipe de Jesus Calderón Hinojosa. Des déclarations ont été faites également par le Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, M. Rajendra Kumar Pachauri, la Secrétaire exécutive de la Convention, M^{me} Christiana Figueres, le Président du Centre d'études stratégiques sur l'énergie et l'environnement, M. Mario Molina, et une représentante des peuples autochtones du Mexique, M^{me} Simona Gómez Lopez.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Élection du Président de la seizième session de la Conférence des Parties

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À la 1^{re} séance² de la Conférence des Parties, le 29 novembre, la Présidente a rappelé que, conformément au paragraphe 1 de l'article 22 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, le poste de président de la Conférence des Parties était pourvu par roulement entre les cinq groupes régionaux. Elle a informé les Parties qu'une candidature avait été reçue de la part du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Sur proposition de la Présidente, la Conférence a élu par acclamation à la présidence M^{me} Patricia Espinosa, Secrétaire aux affaires étrangères du Mexique. La Présidente sortante, M^{me} Friis, a félicité M^{me} Espinosa pour son élection et lui a souhaité du succès dans la conduite des travaux de la seizième session de la Conférence. Une déclaration a également été faite par la Présidente nouvellement élue.

4. Des déclarations générales ont été faites par les représentants du Yémen (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Égypte (au nom du Groupe des États arabes), de la

¹ La seizième session de la Conférence des Parties s'est tenue en même temps que la sixième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP), dont les délibérations font l'objet d'un rapport distinct. Les délibérations des séances communes tenues dans le cadre de la réunion de haut niveau figurent dans les deux rapports.

² Les séances de la Conférence des Parties mentionnées dans le présent rapport sont des séances plénières.

Suisse (au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement), de la Grenade (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), du Belize (au nom du Système d'intégration de l'Amérique centrale), de la République démocratique du Congo (au nom du Groupe des États d'Afrique), de l'Australie (au nom du Groupe composite), du Tadjikistan (au nom du Groupe des pays en développement montagneux sans littoral), de la Belgique (au nom de l'Union européenne et de ses États membres), du Venezuela (au nom de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples), du Lesotho (au nom des pays les moins avancés), du Guatemala (au nom d'un groupe de pays d'Amérique latine³), de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (au nom de la Coalition des pays à forêts tropicales humides), du Bangladesh, de la Turquie et de l'Inde.

B. Adoption du règlement intérieur

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

5. La Conférence des Parties a examiné le point 2 b) à ses 1^{re} et x séances, les 29 novembre et x décembre respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de xx Parties.

6. À la 1^{re} séance, le 29 novembre, la Présidente a rappelé que la Présidente de la quinzième session de la Conférence des Parties avait proposé de mener des consultations sur cette question durant l'intersession et d'informer la Conférence des Parties de tout fait nouveau, ce que les Parties avaient approuvé. Étant donné qu'il n'y avait toujours pas de consensus sur la question, la Présidente a proposé que, comme aux sessions précédentes, le projet de règlement intérieur figurant dans le document FCCC/CP/1996/2 continue d'être appliqué, à l'exception du projet d'article 42. En outre, la Présidente a demandé à M. Joel Hernandez (Mexique) de tenir des consultations informelles sur la question. Comme suite à la proposition de la Présidente, des déclarations ont été faites par les représentants de quatre Parties.

C. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

7. Pour l'examen du point 2 c) à sa 1^{re} séance, le 29 novembre, la Conférence des Parties était saisie d'une note du Secrétaire exécutif comprenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/CP/2010/1). L'ordre du jour provisoire avait été établi en accord avec la Présidente de la quinzième session de la Conférence des Parties et en tenant compte des vues exprimées par les Parties à la trente-deuxième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et par les membres du Bureau de la Conférence des Parties.

8. La Présidente a rappelé que l'examen du point 6 de l'ordre du jour provisoire, «Deuxième examen des alinéas a et b du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention» visant à déterminer s'ils sont adéquats, avait été reporté à la seizième session par la Conférence des Parties à sa quatorzième session, conformément à l'article 13 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué.

9. La Présidente a proposé que l'ordre du jour soit adopté tel que figurant dans le document FCCC/CP/2010/1, à l'exception du point 6 qui serait laissé en suspens, conformément à la pratique récente.

³ Chili, Costa Rica, Colombie, Panama, Pérou, République dominicaine et Uruguay.

10. Sur proposition de la Présidente, la Conférence des Parties a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) Élection du Président de la seizième session de la Conférence des Parties;
 - b) Adoption du règlement intérieur;
 - c) Adoption de l'ordre du jour;
 - d) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
 - e) Admission d'organisations en qualité d'observateurs;
 - f) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires;
 - g) Dates et lieux des futures sessions;
 - h) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
3. Rapports des organes subsidiaires et décisions et conclusions qui en découlent:
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
4. Rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention.
5. Examen des propositions soumises par des Parties au titre de l'article 17 de la Convention.
6. Point de l'ordre du jour laissé en suspens.
7. Exécution des engagements et application des autres dispositions de la Convention:
 - a) Mécanisme financier de la Convention:
 - i) Quatrième examen du mécanisme financier;
 - ii) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives adressées au Fonds pour l'environnement mondial;
 - iii) Évaluation du Fonds spécial pour les changements climatiques;
 - iv) Fonds pour les pays les moins avancés;
 - b) Communications nationales:
 - i) Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention;
 - ii) Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention;
 - c) Mise au point et transfert de technologies;
 - d) Renforcement des capacités au titre de la Convention;

- e) Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention:
 - i) Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10);
 - ii) Questions relatives aux pays les moins avancés;
 - f) Article 6 de la Convention;
 - g) Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires.
8. Questions administratives, financières et institutionnelles:
- a) États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2008-2009;
 - b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2010-2011.
9. Réunion de haut niveau.
10. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
11. Questions diverses.
12. Conclusion des travaux de la session:
- a) Adoption du rapport de la seizième session de la Conférence des Parties;
 - b) Clôture de la session.

D. Élection des membres du Bureau autres que le Président

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

11. À la 1^{re} séance, le 29 novembre, la Présidente a informé la Conférence des Parties que M. Andrej Kranjc (Slovénie) avait engagé des consultations sur cette question au cours de la trente-deuxième session des organes subsidiaires. Toutefois, les groupes régionaux n'avaient pas encore tous proposé des candidatures. Sur proposition de la Présidente, la Conférence des Parties a décidé de surseoir à l'élection des autres membres du Bureau en attendant que le processus de désignation de tous les candidats ait été mené à terme. M. Kranjc a été invité à poursuivre les consultations pendant la session.

(À compléter)

E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs

(Point 2 e) de l'ordre du jour)

12. À sa 1^{re} séance, le 29 novembre, la Conférence des Parties a examiné une note du secrétariat sur la question de l'admission d'organisations en qualité d'observateurs (FCCC/CP/2010/4), dans laquelle étaient mentionnées deux organisations intergouvernementales et 90 organisations non gouvernementales qui avaient demandé à bénéficier du statut d'observateur. En réponse à une déclaration faite par un représentant du Bhoutan au nom de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), appuyée par les représentants de deux autres Parties, l'ASACR a été ajoutée à la liste des organisations intergouvernementales ayant demandé à bénéficier du statut d'observateur. Conformément au paragraphe 6 de l'article 7 de la Convention et suivant la recommandation du Bureau, qui avait examiné la liste des organisations candidates, la Conférence a décidé d'admettre ces organisations en qualité d'observateurs.

13. La Présidente a salué les organisations qui venaient d'être admises et les a encouragées à continuer de jouer leur rôle primordial dans le cadre intergouvernemental.

F. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires

(Point 2 f) de l'ordre du jour)

14. En présentant cette question à la 1^{re} séance, le 29 novembre, la Présidente a attiré l'attention de la Conférence des Parties sur les annotations à l'ordre du jour provisoire figurant dans le document FCCC/CP/2010/1. Elle a fait observer que les organes subsidiaires se réuniraient dans le but d'élaborer, avant la clôture de leur session le 4 décembre, des projets de décision et de conclusions à l'intention de la Conférence des Parties.

15. Sur proposition de la Présidente, la Conférence des Parties a décidé de renvoyer les points ci-après aux organes subsidiaires pour qu'ils les examinent et lui soumettent des projets de décision ou de conclusions appropriés:

Organe subsidiaire de mis en œuvre

Point 7 a) Mécanisme financier de la Convention, y compris les alinéas i), ii), iii) et iv)

Point 7 b) Communications nationales, y compris les alinéas i) et ii)

Point 7 c) Mise au point et transfert de technologies

Point 7 d) Renforcement des capacités au titre de la Convention

Point 7 e) i) Mise en œuvre du Programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10)

Point 7 e) ii) Questions relatives aux pays les moins avancés

Point 7 f) Article 6 de la Convention

Point 8 a) États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2008-2009

Point 8 b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2010-2011.

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Point 7 c) Mise au point et transfert de technologies

Point 7 e) i) Mise en œuvre du Programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10).

16. Il a été rappelé aux délégations que le SBI et le SBSTA examineraient différents aspects des points 7 c) et 7 f) i).

17. Concernant le point 4 de l'ordre du jour, intitulé «Rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention», la Présidente a rappelé que la Conférence des Parties avait, dans sa décision 1/CP.15, demandé au Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention de lui présenter les résultats de ses travaux à sa seizième session. Elle a informé les délégations que la Présidente du Groupe de travail spécial, M^{me} Margaret Mukahanana (Zimbabwe), présenterait le rapport du Groupe de travail à la Conférence des Parties à la fin de la session.

18. Concernant le point 9 de l'ordre du jour, intitulé «Réunion de haut niveau», la Présidente a rappelé que la réunion de haut niveau s'ouvrirait le 7 décembre, les

représentants des pays devant prononcer des déclarations les 8 et 9 décembre, et se poursuivrait jusqu'au 10 décembre. La réunion de haut niveau serait convoquée étant entendu qu'il n'y aurait qu'une seule liste d'orateurs et que chacune des Parties, y compris les Parties à la Convention qui étaient également Parties au Protocole de Kyoto, ne prendrait la parole qu'une seule fois. Aucune décision ne serait prise lors des séances communes. Avec l'approbation du Bureau, la Présidente a proposé de limiter à trois minutes la durée de chaque intervention lors de la réunion de haut niveau.

19. La Conférence des Parties a décidé de procéder comme la Présidente l'avait proposé.

G. Dates et lieux des futures sessions

(Point 2 g) de l'ordre du jour)

20. À la 1^{re} séance, le 29 novembre, la Présidente a rappelé que la Conférence des Parties avait accepté, dans sa décision 9/CP.14, l'offre du Gouvernement sud-africain d'accueillir la dix-septième session de la Conférence des Parties et la septième session de la CMP.

21. Sur l'invitation de la Présidente, le représentant de l'Afrique du Sud a fait une déclaration dans laquelle il a invité les délégations à la dix-septième session de la Conférence des Parties et à la septième session de la CMP à Durban (Afrique du Sud).

22. La Présidente a noté que, conformément au principe du roulement entre les groupes régionaux, le Président de la Conférence des Parties à sa dix-huitième session et de la CMP à sa huitième session serait originaire du Groupe des États d'Asie. La Présidente a encouragé le Groupe des États d'Asie à poursuivre ses discussions, en vue d'approuver pendant la session la candidature du pays qui accueillera la dix-huitième session de la Conférence des Parties et la huitième session de la CMP. Elle a invité les Parties intéressées à proposer d'accueillir la dix-neuvième session de la Conférence des Parties et la neuvième session de la CMP, en faisant observer que, conformément au principe du roulement entre les groupes régionaux, le Président de la Conférence des Parties à sa dix-neuvième session et de la CMP à sa neuvième session serait originaire du Groupe des États d'Europe orientale.

(À compléter)

H. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 2 h) de l'ordre du jour)

(À compléter)

III. Rapports des organes subsidiaires et décisions et conclusions qui en découlent

(Point 3 de l'ordre du jour)

A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

(À compléter)

B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

IV. Rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention

(Point 4 de l'ordre du jour)

23. À la x séance, le x décembre, la Présidente a invité la Présidente du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention, M^{me} Mukahanana, à présenter à la Conférence des Parties un rapport sur les résultats des travaux du Groupe de travail spécial.

(À compléter)

V. Examen des propositions présentées par les Parties au titre de l'article 17 de la Convention

(Point 5 de l'ordre du jour)

24. Aux 2^e et x séances, le 1^{er} et le x décembre, respectivement, la Conférence des Parties était saisie des documents FCCC/CP/2009/3, FCCC/CP/2009/4, FCCC/CP/2009/5, FCCC/CP/2009/6, FCCC/CP/2009/7 et FCCC/CP/2010/3.

25. En présentant ce point de l'ordre du jour, la Présidente a rappelé que des propositions (figurant dans les documents mentionnés au paragraphe 24 ci-dessus) avaient été reçues des six Parties suivantes: Australie, Costa Rica, États-Unis d'Amérique, Grenade, Japon et Tuvalu.

26. Conformément au paragraphe 2 de l'article 17 de la Convention, les propositions de l'Australie, du Costa Rica, des États-Unis d'Amérique, du Japon et de Tuvalu avaient été transmises au moyen de notes verbales aux Parties et aux signataires de la Convention six mois avant la quinzième session de la Conférence des Parties. Toutefois, comme les Parties n'étaient pas parvenues à un consensus quant à la façon de procéder au sujet de ces propositions à la quinzième session de la Conférence des Parties, ce point avait été inscrit à l'ordre du jour de la seizième session de la Conférence des Parties.

27. En outre, le 28 mai 2010, la Grenade avait soumis une proposition concernant un nouveau protocole. Conformément au paragraphe 2 de l'article 17 de la Convention, le secrétariat avait communiqué le texte de cette proposition aux Parties et aux signataires de la Convention six mois avant la seizième session de la Conférence des Parties.

28. Les représentants de 25 Parties ont fait des déclarations, dont un représentant parlant au nom de l'AOSIS, un au nom du Groupe des États d'Afrique et un au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Des déclarations ont également été faites par les représentants d'organisations non gouvernementales des deux catégories ci-après: organisations non gouvernementales environnementales, organisations de peuples autochtones et jeunesse.

29. Sur proposition de la Présidente, la Conférence des Parties a décidé de créer un groupe de contact, présidé par M. Michael Zammit Cutajar (Malte), pour examiner ces propositions.

(À compléter)

VI. Point de l'ordre du jour laissé en suspens⁴

(Point 6 de l'ordre du jour *laissé en suspens*)

VII. Exécution des engagements et application des autres dispositions de la Convention

(Point 7 de l'ordre du jour)

(À compléter)

VIII. Questions administratives, financières et institutionnelles

(Point 8 de l'ordre du jour)

(À compléter)

IX. Réunion de haut niveau

(Point 9 de l'ordre du jour)

A. Cérémonie inaugurale et ouverture de la réunion de haut niveau

30. Une cérémonie inaugurale, à laquelle ont participé le Président du Mexique, M. Calderón Hinojosa, le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, la Secrétaire exécutive de la Convention, M^{me} Figueres, et d'autres personnalités a eu lieu le mardi 7 décembre, avant l'ouverture de la réunion de haut niveau.

31. La réunion commune de haut niveau de la Conférence des Parties à sa seizième session et de la CMP à sa sixième session a été ouverte par la Présidente de la Conférence des Parties et de la CMP à la 3^e séance de la Conférence des Parties et à la 4^e séance de la CMP, le 7 décembre.

B. Déclarations des Parties

(À compléter)

⁴ Les Parties se souviendront peut-être qu'à la quatrième session de la Conférence des Parties, il «avait été impossible de parvenir à un accord sur des conclusions ou décisions» se rapportant à cette question (FCCC/CP/1998/16, par. 64) et ce point avait donc été inscrit à l'ordre du jour provisoire de la cinquième Conférence des Parties conformément aux articles 10 c) et 16 du règlement intérieur qui était appliqué. À sa cinquième session, la Conférence des Parties n'avait pas pu parvenir à une conclusion à son sujet (FCCC/CP/1999/6, par. 18) et, conformément aux articles 10 c) et 16 du projet de règlement intérieur qui était appliqué, ce point avait été inscrit à l'ordre du jour provisoire des sessions de la Conférence des Parties, de la sixième à la douzième incluse, assorti d'une note de bas de page qui présentait la proposition du Groupe des 77 et de la Chine de modifier le libellé de ce point comme suit: «Examen visant à déterminer si les alinéas *a* et *b* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention sont bien appliqués». À sa treizième session, la Conférence des Parties avait invité le Secrétaire exécutif à soumettre une proposition pour que le SBI l'examine à sa vingt-huitième session (FCCC/CP/2008/7, par. 10). Sur la base de la recommandation du SBI et suivant une proposition du Président, la Conférence des Parties avait décidé, à sa quatorzième session, de reporter l'examen de ce point à sa seizième session, conformément à l'article 13 du projet de règlement intérieur qui était appliqué (FCCC/CP/2008/7, par. 10).

C. Déclarations de hauts responsables de l'Organisation des Nations Unies

32. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, a fait une déclaration au cours de la réunion de haut niveau. La Secrétaire exécutive de la Convention a également fait une déclaration.

(À compléter)

X. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs

(Point 10 de l'ordre du jour)

(À compléter)

XI. Questions diverses

(Point 11 de l'ordre du jour)

(À compléter)

XII. Conclusion des travaux de la session

(Point 12 de l'ordre du jour)

A. Adoption du rapport de la seizième session de la Conférence des Parties

(Point 12 a) de l'ordre du jour)

33. À sa x séance, le 10 décembre, la Conférence des Parties, a examiné le projet de rapport de sa seizième session. À la même séance, sur proposition de la Présidente, elle a autorisé le Rapporteur à parachever le rapport de la session, suivant les indications données par la Présidente et avec le concours du secrétariat.

B. Clôture de la session

(Point 12 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

Annexes

(À compléter)
